



PREFET DU LOIRET

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 30 septembre 2014

Unité territoriale du Loiret

INSTALLATIONS CLASSEES

Société OFFICE DEPOT SNC

Commune de MEUNG SUR LOIRE

Proposition d'arrêté complémentaire

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

L'exploitation de l'entrepôt de la Société OFFICE DEPOT SNC est actuellement réglementée par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 16 janvier 2004.

Lors de la visite d'inspection du 11 septembre 2013, l'inspection a fait le point sur le classement des activités.

Compte tenu des modifications de la nomenclature des installations classées intervenues depuis la signature de cet arrêté préfectoral, il s'avère nécessaire de remplacer le tableau de classement des installations inséré à l'article 1.2.2, par le tableau ci-dessous :

Rubrique et alinéa	Clt	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère	Volume	
1510	1	A	Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.	Volume des entrepôts Combustibles	≥ 300 000 m ³ > 500 t	404 000 m ³ 17 000 t
1530	3	D	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés à l'exception des établissements recevant du public.	Volume susceptible d'être stocké	> 1 000 m ³ mais ≤ 20 000 t	10 000 m ³
2910	A-2	DC	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse ...	Puissance thermique nominale de l'installation	> 2 MW mais < 20 kW	2,6 MW
2925		D	Ateliers de charge d'accumulateurs	Puissance maximale de courant continu utilisable	> 50 kW	450 kW

DREAL Centre - Unité territoriale du Loiret
3, rue du Carbone - 45072 ORLEANS Cédex 2
Tél. : 02 38 25 01 20
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



Rubrique et alinéa		Clt	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère		Volume	
1412		NC	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≤ 6	t	2	t
1532		NC	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public.	Volume susceptible d'être stocké	≤ 1000	m ³	900	m ³

A : Autorisation DC : Déclaration NC : non classable

Le Plan d'Opération Interne (POI), prescrit par l'article 3.5.7.3. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter cet entrepôt, en date du 16 janvier 2004, n'est plus requis. Il est donc remplacé par un Plan d'Intervention.

En conséquence, l'inspection des installations classées propose au préfet du Loiret de prendre, après avis des membres du CODERST, un arrêté préfectoral complémentaire actualisant le classement et les prescriptions de l'entrepôt, conformément aux dispositions de l'article R 512-31 du code de l'environnement.

L'inspecteur de l'environnement

Signé

Vu et transmis avec avis conforme à
Monsieur le préfet du Loiret

Pour le directeur,

Signé